

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-74 du 7 Avril 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 6 Avril 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant Promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 6 Avril 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Avril 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Amplifications : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MIEPST-MPSAE 6 autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 URB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-